

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3842 - Mercredi 17 Mars 2021 - Prix : 200 Fc

COMORES-BAD :

Le prêt de 20 millions de dollars approuvé à l'unanimité par les députés



CORONAVIRUS

**Le vaccin chinois attendu
ce mercredi 17 mars**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Mars 2021**

Lever du soleil:
06h 11mn
Coucher du soleil:
18h 21mn

Fajr : 04h 57mn
Dhouhr : 12h 19mn
Ansr : 15h 36mn
Maghrib: 18h 24mn
Incha: 19h 38mn



COMMÉMORATION

Disparition de Saïd Mohamed Cheikh : Un goût d'inachevé

Hier, hier 16 mars, a été commémoré le 51ème anniversaire de la disparition du premier président du conseil de gouvernement des Comores, Saïd Mohamed Cheikh. La grande majorité de nos concitoyens ne l'ont pas connu. Ils le connaissent seulement au travers de ses allocutions radiophoniques, qui décrivent leur façon d'agir face aux aléas de la vie. Des mots qui sonnent vrais quand on observe les comportements des habitants des îles de la lune.

Il est né le 7 avril 1904 à Mitsamiouli. Il a fait ses études primaires à l'école officielle de cette ville et ses études secondaires à l'École Régionale de Mutsamudu avant de poursuivre ses études supérieures à l'école de médecine d'Antananarivo à Madagascar, études qu'il termine en 1928.

Ce fut donc le premier médecin comorien. Son premier poste fut Fomboni à la Grande Comore en

tant que médecin avant d'être affecté à Fomboni Mohéli. Il a été rappelé sous le drapeau comme médecin militaire à Majunga (Madagascar, de 1936 à 1944).

Saïd Mohamed Cheikh a joué un rôle déterminant dans la résolution de la crise d'avril 1940 dans les plantations coloniales de Nyumakele (Anjouan). L'issue pacifique de cette crise l'a propulsé au premier rang de la scène politique. Il abandonne complètement la médecine en 1945 et se lance dans la politique en devenant député au sein de l'Assemblée Nationale française de 1945 à 1961.

Il s'inscrit dans le groupe socialiste de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance. Il est le chef du parti vert face au parti blanc du prince Saïd Ibrahim. Il œuvre pour détacher administrativement les Comores de Madagascar ce qu'il obtient en 1946.

Il a réussi à faire abroger la loi d'annexion de l'archipel des

Comores comme dépendances en vers Madagascar en 1912. En 1954, il est désigné pour représenter la France et l'Union française à l'Assemblée des Nations unies.

En 1961, il est élu premier président du Conseil de gouvernement par la Chambre des députés des Comores. Il demeure à ce poste jusqu'à son décès le 16 mars 1970.

Le 29 octobre 1961, à la tribune de l'Assemblée Nationale Française, alors qu'il était député des Comores, il a déclaré qu'«Un peuple qui ne mange pas à sa faim, qui n'a pas un travail régulier, qui ne sent pas qu'on s'intéresse à sa santé, à son instruction, à son avenir, est toujours prêt à mettre en doute le pouvoir politique qui le dirige ».

Dans ce même discours, il avait dit que : «ils (les problèmes économiques) conditionnent tout le progrès social possible, et en même temps la stabilité politique elle-même ». Avec la situation économique et sociale présente un peu



Saïd Mohamed Cheikh, cravate à pois, à la Maison du gouverneur à Mayotte.jpg

partout dans le monde, ces paroles apparaissent comme une évidence.

Pour certains, c'était un aristocrate qui ne faisait qu'à sa tête et pour beaucoup d'autres il était un pédagogue méconnu et un visionnaire. En effet, il était un visionnaire du temps des colonies car il avait

la carrure et l'esprit nationaliste qui aurait pu éviter au pays de s'embarquer dans les mésaventures qu'il a connues. Sa disparition avait laissé au pays, un goût d'inachevé.

Mmagaza

ÉLECTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE :

Dépôt de candidature de la liste de Chamsoudine Ahmed

La liste de Chamsoudine Ahmed, patron des établissements Nassib, a déposé sa candidature à l'élection de la chambre de commerce prévue pour le 30 mars prochain. La tête de liste parle d'un « climat de confiance » et convaincu d'un scrutin libre, transparent et inclusif.

24 heures après leur conférence de presse concernant leur décision de se présenter aux élections des chambres du commerce, Chamsoudine Ahmed et son équipe ont déposé leur candidature hier mardi 16 mars à la Chambre de commerce de

Ngazidja. Les leaders de cette liste dénommée « Expérience, Innovation et Modernité » ambitionnent pour une Chambre de commerce juste et dynamique, et pour un nouveau regard public-privé.

« Comme convenu, nous avons pris la décision d'être sur le champ de bataille aux élections de la Chambre de commerce. Toutes les conditions sont réunies pour des scrutins libres, transparents et inclusifs », reconnaît cette liste qui a le soutien de l'organisation patronale Nouvelle Opaco et du Synaco, le syndicat des commerçants.

Pour rappel, lundi 15 mars, les deux organisations ont salué



devant la presse la position du ministère de l'économie et du gouvernement pour la clarté et la cohérence de leur position par rapport à la situation actuelle de

l'institution consulaire à savoir la fin de mandat des élus et la situation transitoire avec l'obligation de faire évoluer les textes. Leur position est motivée par la

mise en place d'une structure indépendante pour piloter le processus électoral, et la transparence dans la révision des listes électorales et équité et transparence des opérations de vote par la présence des représentants des listes dans tout le processus électoral.

« L'enjeu pour le secteur privé est de saisir l'opportunité offerte pour reprendre en main l'institution consulaire, un outil indispensable pour l'épanouissement des opérateurs économiques et le développement du pays » ont-ils fait savoir.

Andjouza Abouheir

ÉLECTION CHAMBRE DE COMMERCE ANJOUAN :

200 électeurs rayés de la liste électorale

Lors d'une conférence de presse tenue au siège de Comores Magazine à Mutsamudu par la

liste « Biachara Mwafikano », Mohamed Adinane, président de ladite liste à l'élection de la

Chambre de Commerce affirme que plusieurs électeurs sont délibérément omis de la liste.

Devant la presse, la liste Biachara Mwafikano affirme avoir appris que les élections de la chambre de commerce vont être organisées « sans les commerçants adhérents de Sima-Bazimini et surtout sans ceux de Nyumakélé ». « 200 personnes sont sautées de la nouvelle liste. Sur ces deux cents (adhérents), 175 sont affiliés à notre groupe, soit plus d'un tiers des inscrits », indique un intervenant de la conférence.

Interrogé sur leur position, il accuse sans mettre des gants la

Chambre de commerce de vouloir « manigancer » pour « offrir ces élections à une personne » dont il n'a pas précisé le nom. « Nous allons porter plainte », lance l'avocat du groupe, Maître Mohamed Saïd Ali. Ce dernier persiste et signe que « les magouilles commencent avant l'heure. On croit à la loi, et on ira jusqu'au bout ».

Ce groupe tire à boulets rouges sur la Chambre de commerce qu'il qualifie sans ambages de « défaillante » et appelle à la règle de l'art car, avertissent-ils, tout peut mal tourner. « Comment une commission électorale s'autorise d'éliminer des adhérents, nouveaux comme anciens sur la liste ? », s'interroge le tête de liste,

avant d'ajouter que « ces personnes rayées injustement pourraient se désabonner d'une Chambre de commerce sans aucune cohérence de défense pour ses membres ».

Sur ces 200 recalés lors de cette deuxième liste, le greffier du tribunal atteste que 176 registres de commerces sont conformes et aucune démarche ne peut les entraver vers leur annulation. Jusqu'à maintenant les vraies raisons du retrait de ces 200 électeurs potentiels de la chambre de commerce d'Anjouan, ne sont pas encore connues. Le président du tribunal et le directeur de l'ANPI ne souhaitent pas faire le moindre commentaire.

Nabil Jaffar



COMORES-BAD :

Le prêt de 20 millions de dollars approuvé à l'unanimité par les députés

A l'unanimité, les députés ont voté hier mardi le projet de loi autorisant le président de la République à l'ratifier l'accord de prêt de 20,6 millions de dollars entre l'Union des Comores et la Banque Africaine de Développement.

Les représentants de la Nation ont bouclé hier mardi les travaux de la session extraordinaire sur le prêt de 20,6 millions de dollars auprès de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la riposte contre le coronavirus et tous ses variants. Convaincus de l'importance et de

l'urgence du projet, les députés ont approuvé à l'unanimité le rapport de la commission des finances en faveur de la santé publique.

Bien que la crise de la covid-19 recule dans le pays, le gouvernement se veut très prudent. C'est pour cette raison qu'une séance plénière a été ouverte hier 16 mars pour adopter le rapport de la commission des finances établi depuis le 12 mars dernier, devant permettre au président de la République de ratifier l'accord de prêt entre les Comores et la Banque Africaine de Développement. Lors de la fermeture de cette session extraordinaire hier, le ministre des finances Said

Ali Said Chayhane a rappelé que « depuis 2020, le gouvernement s'engage par des mesures préventives et restrictives et utilise beaucoup d'argent pour protéger la population contre le terrible virus qui jusqu'alors traumatise le monde entier ».

L'argentier de l'Etat est revenu sur la prise en charge des citoyens malades de la covid-19 mais aussi sur l'appui financier accordé aux exportateurs des vanilles impactés par la crise sanitaire. Le ministre a montré aussi que le gouvernement a également « réduit » les taxes douanières pour favoriser les opérateurs économiques et de faciliter par là les besoins quotidiens de toute la popu-

lation. « Ce sont des mesures qui ont mis à genoux l'économie du pays et aujourd'hui ce n'est pas du tout étrange si les députés sont appelés à approuver le rapport de la commission des finances autorisant le pays de ratifier l'accord de prêt avec la BAD dans le cadre du programme d'appui sur la gestion de crise de covid-19 », poursuit-il.

En parlant du programme d'appui, le ministre des finances a parlé de l'arrivée du vaccin ce mercredi avec des médecins chinois devant prêter main forte aux médecins locaux. « L'aide chinoise est insuffisante pour toute la population d'où l'adhésion du pays dans l'initiative

Covax devant doubler la dose afin de pouvoir vacciner la population à 60%. Et c'est l'argent que le gouvernement attend décaisser auprès de la BAD qui doit favoriser cette campagne de vaccination », précise le ministre.

A cet engagement étatique en faveur de la santé publique, le député Ahamada Baco a taclé les opposants exilés en France qui font flèche de tout bois pour empêcher le gouvernement de bénéficier de cette manne financière. « Ce n'est ni politique ni humanitaire », assène ce vice-président de l'Assemblée.

Kamal Gamal

CORONAVIRUS

Le vaccin chinois attendu ce mercredi 17 mars

Un vol charter de la compagnie Sichuan Airlines est attendu ce mercredi à Moroni. A son bord, près de 50 000 doses de vaccin Sinopharm et des équipements médicaux. Et une campagne de sensibilisation sur le vaccin débutera en avril prochain.

Attendus depuis plus de trois semaines, les vaccins chinois contre le coronavirus, Sinopharm devraient arriver à Moroni ce mercredi 17 mars. D'après nos informations, le gouvernement chinois a affrété un vol charter de Sichuan Airlines avec à son bord près de 50.000 doses de Sinopharm, des équipements médicaux, des médicaments et une équipe médicale de 12 personnes y compris un



interprète pour renforcer la lutte contre la covid-19 dans le pays. Cette aide précieuse sera destinée en priorité à 45.455 personnes soit 30% de la population. Les personnes ciblées sont les person-

nes en première ligne dont les soignants mais également les personnes vulnérables de plus de 60 ans. Ce vaccin sera géré par la direction générale de la santé familiale dont les campagnes de

sensibilisation seront lancées début avril.

Pour rappel, le ministre de la santé Loub Yacouti Athoumnaï avait annoncé à la presse le 02 mars dernier, le dépistage massif sur toute l'étendue du territoire national. D'après nos informations, une formation des préleveurs dont 12 à Ngazidja est prévue dans la semaine afin de former les agents capables de réaliser ces dépistages. Et dans cette guerre contre l'ennemi invisible, le pays a retenu deux vaccins à savoir le Sinopharm et l'AstraZeneca. Ce dernier dont 70% de la population aurait peut-être la possibilité d'être administrés commence à être rejeté dans certains pays européens dont la France.

Lundi 15 mars dernier la France a suspendu par précaution l'utilisation du vaccin d'AstraZeneca, en attendant un avis de l'Agence européenne des médicaments. Sans oublier que depuis le 08 mars, l'Autriche a lancé un mouvement pour interrompre l'utilisation du vaccin après la mort d'une infirmière. D'autres pays ont suspendu le vaccin notamment le Danemark, la Norvège, l'Islande, l'Allemagne. Le comité scientifique devrait sans doute approfondir la réflexion à ce sujet en attendant aussi les recommandations de l'OMS.

Andjouza Abouheir

HOSPITALISATION D'AGOI

La chambre d'accusation donne son feu vert

La chambre d'accusation autorise Abdallah Abdou Hassane de réaliser ses examens médicaux afin d'identifier la maladie exacte dont il souffre. Rappelons que le procureur général avait demandé une contre-expertise et estimait que le protocole n'a pas été respecté.

Alors que le procureur général avait demandé une contre-expertise suite à un chamboulement du protocole pénitencier, la chambre d'accusation a tranché sur le dossier d'Abdallah Abdou Hassane dit Agoi. En effet, la cour l'a autorisé ce mardi 16 mars de sortir faire ses examens médicaux afin de diagnostiquer la maladie en question. Après examens, ce dernier doit réintégrer la prison pour attendre la réponse du médecin soignant qui

édicterà par la suite la nécessité d'une hospitalisation ou le contraire.

Emprisonné depuis deux mois, le président de Daoula Yahaki aurait été victime de coups lors de son arrestation. Ses avocats ont demandé son hospitalisation d'urgence, une demande qui a été acceptée par le juge d'instruction. En revanche, le procureur général Soilihi Djae a crié au non-respect du processus en question. D'après ce dernier, il est recommandé au détenu souffrant de consulter le médecin soignant du service pénitencier avant de voir un spécialiste. Joint au téléphone, le procureur général Soilihi Djaé dit que la chambre a tranché sur la question et a pris sa décision. « Il est autorisé à faire les examens comme le médecin traitant lui recommande. Une fois les examens faits, on saura s'il doit

être hospitalisé ou pas. Dès qu'il sera prêt, il pourra désormais sortir pour les examens en question », précise-t-il.

En ce 17 mars, Abdallah Abdou Hassane passe son 65e jour en prison. Arrêté en janvier dernier dans sa localité, il est

accusé de complot contre l'autorité de l'Etat, de manifestation non autorisée, d'incitation à la haine et de trouble à l'ordre public.

Andjouza Abouheir



La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

SOCIÉTÉ

« Projet filets sociaux », plus d'actes que de paroles...

Le Projet filets sociaux de sécurité (PFSS) a jusqu'à ce jour déjà remis ces montants de soutien à une très grande partie des ménages et localités concernées. L'annonce a été faite par le coordinateur national, Ibrahima Ahamada lors d'un point de presse dans son bureau. Des actions qui consistent à venir en aide aux ménages d'avant touchés par Kenneth et ceux dont les revenus sont impactés par la Covid-19.

Devant la presse, le coordinateur national du projet filets sociaux de sécurité (PFSS), Ibrahima Ahamada a fait un point sur les activités déjà effectuées par le projet et les perspectives du projet en 2023. Ce projet mis en place depuis le passage du cyclone Kenneth en avril 2019 n'a pour objectif que de venir en aide aux familles vulnérables et touchées par les catastrophes naturelles. « Ce projet est financé à hauteur de 18 millions

de dollars soit près de 7 milliards de nos francs devant servir sur trois phases en trois ans. Il s'agit de la réinsertion socio-économique des ménages touchés par Kenneth mais dans les zones les plus reculées. Nous avons en tout 118 villages sur l'ensemble du territoire dont 83 à Ngazidja, 22 à Anjouan et 13 à Mohéli. Nous allons intervenir auprès de 10 290 ménages sur la totalité de l'archipel dont 5 708 sur Ngazidja, 3 306 à Anjouan et 1 276 à Mohéli », détaille Ibrahima Ahamada.

Les missions placées en tête de ce projet consistent au développement communautaire. Il s'agit en effet d'accompagner les ménages sur une somme de 315 000 francs par ménage sur la base d'un plan technique pouvant inciter chaque famille à faire quelque chose de bénéfique selon le peu de moyen, de la réhabilitation et reconstruction des infrastructures de base tout en tenant compte des probables catastrophes naturelles sur ces mêmes zones. « Dans ce

domaine, il y a un programme que nous avons mis en place et qui s'appelle SECAP (Suivi et Evaluation Communautaire à Audience publique) qui consiste à suivre de près les activités qui vont être effectuées par la société en charge de la réfection de ces infrastructures communautaires. Cette approche va nous permettre de reconstruire des infrastructures de qualité qui vont durer dans le temps », avance le coordinateur national du PFSS.

Entre tous ces programmes au cœur du projet PFSS, Ibrahima Ahamada évoque le programme ACT (Argent Contre Travail) qui consiste à accompagner de la même manière les ménages n'ayant pas pu intégrer le premier programme sur la réinsertion économique. En plus de l'aide Covid mise en place en cette période cruciale, le PFSS porte en lui une aide dans les grandes localités. « Dans ces grandes villes, nous avons 21 600 ménages sur l'ensemble du territoire national dont



Ibrahim Hamada.

3000 à Mohéli, 6 300 à Anjouan et à Ngazidja nous avons deux catégories dont la partie Moroni avec 6 300 ménages et l'autre partie constituant les autres grandes villes avec 6000 ménages. Chaque ménage aura 105 000 francs. Un programme qui va prendre fin en Avril », explique le conférencier.

Le choix des ménages est

effectué sur des bases bien établies par la coordination nationale et l'ensemble des équipes portant sur des critères sociaux en fonction du mode de vie et des coûts de vie.

A.O Yazid

POLITIQUE

Dhoulkamal Dhoiher dans le Nyoumakélé pour sa diplomatie intérieure

Le ministre des affaires étrangères, Dhoulkamal Dhoiher se trouvait en tournée dans le Nyoumakélé pour une initiative dite « diplomatie intérieure ». Samedi dernier, il a rencontré les cinq maires de la préfecture de Nyoumakélé, celui de Moya ainsi que Vouani. Une longue réunion d'échanges qui a porté sur des projets communs entre les communes pour se soutenir.

La région du Nyoumakélé n'est pas choisie au hasard par le ministre. C'est le

berceau de la pauvreté du pays mais qui possède des atouts naturels très riches comme la terre cultivable et le climat frais. C'était l'occasion de rencontrer les maires de cette grande région et échanger sur plusieurs sujets. « Nous savons que les maires sont les représentants des régions les plus proches de la population. Cette diplomatie intérieure est un engagement qu'on a pris à notre arrivée au poste, dit-il. Nous devons valoriser les atouts intérieurs avant d'aller vendre les grands projets communaux à l'extérieur. Notre processus est un

grand chantier pour l'intérêt général via la coopération ».

Le chef de la diplomatie comorienne a lancé cette initiative de diplomatie intérieure depuis le jour qu'il a ouvert officiellement le bureau de la légalisation des documents à Anjouan, dans les locaux de la chambre de commerce de Ndzouani. « L'union fait la force est une devise qui est très favorable dans la réalité insulaire et surtout communale. Nous attestons que l'initiative du ministre Dhoulkamal est un leitmotiv pour le développement de nos régions », avance le maire de

Moya tout en précisant que l'idée de la diplomatie intérieure vise selon lui « à réunir les potentiels des communes dans des projets communs, touristiques et/ou agricoles ».

Cette tournée est « fructueuse » selon l'indique le porte-parole de l'association des maires d'Anjouan, Mohamed Abdou Nassim. A Adda, il a rencontré la jeunesse pour des échanges politiques et sociaux. « Nous estimons que le ministre a des oreilles attentives. La jeunesse ne veut qu'une ouverture et égalité des chances en matière diploma-

tique (bourses d'études, opportunités d'aller travailler à l'étranger et bénéficier de cette initiative dite de diplomatie intérieure, ndr) » souligne un jeune avant d'insister que « le chômage bat son plein ici et le potentiel y est comme dans tous les autres coins de l'archipel, malheureusement il manque un accompagnement ».

Nabil Jaffar



Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

MAURICE : FORMATION EN LIGNE DES ENTRAÎNEURS DE L'OCÉAN indien

Aux Comores, encadrateurs mentaux et physiques à pieds d'œuvre

Dans le cadre des échanges d'expériences, opérés dans l'Océan indien, le ministère de l'Autonomisation de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs organise en collaboration avec la Cjsi, une formation par vidéo conférence des entraîneurs des jeunes handisportifs, filles et garçons, de l'Océan indien, du 16 au 19 mars 2021. Aux Comores, les stagiaires, issus de diverses disciplines sportives individuelles, collectives et des arts martiaux, suivent la session à partir de l'Injs. Moili, Ndzouani et Ngazidja sont représentés.

La Commission de la Jeunesse et de Sport de l'Océan indien (Cjsi) est

une organisation internationale du sud-ouest de l'Océan indien. Elle est fondée en 1988, et regroupe Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Mayotte, Réunion, et Seychelles. Elle vise à promouvoir entre autres, les échanges des pays/îles membres. Un stage de formation en ligne des préparateurs mentaux et préparateurs physiques spécifiques pour des jeunes athlètes est organisé à Maurice du 16 au 19 mars 2021 dans le cadre des objectifs de la Cjsi.

« Cette formation en ligne est arrivé au moment opportune pour l'athlétisme comorien. Au niveau national, je suis chargé de l'encadrement des athlètes, handicapés mentaux. On se prépare à des échéances

internationales, notamment les Jeux de la Cjsi, prévus à l'île Maurice en novembre-décembre 2021, si l'état d'urgence sanitaire ne présente pas de dangers pour l'édition 2023 des Jeux des îles de l'Océan indien qui se dérouleront à Madagascar », déclare Caed Ibrahim, encadreur technique et physique national des athlètes handicapés, féminins et masculins.

Chez-nous, les encadrateurs mentaux et physiques suivent la formation à partir de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (Injs). Mohamadi Athoumani Mdere, patron de l'athlétisme comorien revient de Ndzouani. « J'ai presque sillonné l'île. J'ai pu sensibiliser les acteurs concernés. Une session pour

le renforcement des capacités est toujours riche et enrichissante. J'ai laissé à Nazarin Moghtar, directeur technique national de l'athlétisme, la responsabilité de désigner les stagiaires anjouanais en fonction de leur profil. Je confirme que Ndzouani sera représenté. J'espère que tout va se passer bien », dit-il.

Cette formation est co-organisée par l'île Maurice et la Cjsi, en collaboration avec les ministères de la Jeunesse et des Sports des pays, représentés à la session. Aux Comores, le patron de la session, c'est Ben Ahmed Nouridine, ministre de la Jeunesse, de l'Emploi, du Travail, de la Formation et de l'Insertion professionnelle, du Sport, des Arts et de la Cultures.

L'enseignement, bien qu'effectuée à distance, des règles strictes sont à respecter. Les apprentis sont contraints de porter de tenue sportive tout au long de la formation. Étant en ligne, les participantes et participants doivent partager la même salle pour des questions pratiques et aussi pour éviter des inconvénients techniques. Bien entendu, le respect des mesures barrières est incontournable. Pour information, l'un des objectifs du stage, c'est de renforcer les connaissances et les compétences des encadrateurs mentaux et physiques de l'Océan indien.

Bm Gondet

COUPE DES COMORES

FC Fomboni a essuyé pour obtenir le ticket pour la demi-finale

La coupe des Comores a débuté tardivement le 6 mars à Mohéli avec des 8ème de finale marqués surtout par des scores à essaim de buts. Les quarts de finale ont débuté ce lundi entre Mbatsé FC et Fomboni FC avec un score vierge dans les 90 min. Après la séance des tirs au but, Fomboni FC a arraché la victoire par un score de 3 à 1.

Les 8ème de finale de la coupe des Comores à Mohéli sont surtout marqués par une pluie de buts. 5 à 0 entre Espoir de Nioumachoi et Nouvel Espoir de Wanani (Djando) en faveur de l'équipe de Nioumachoi. 5 à 0 encore entre Fomboni FC et Arsenal de Mlabanda (Djando) en faveur de l'équipe de la capitale mohélienne. Silex de Miringoni a écrasé Nioumachoi club, deux équipes de la deuxième division, par un score de 4 à 1. Juno Club de Hoani a, quant à elle, crucifié Kangani sport (Djando) par un score de 9 à 0. Étoile du centre de Salamani (Fomboni) n'a pas fait cadeau à Chihouzi de Nioumachoi qui avait humilié son adversaire lors de la phase aller du championnat par un score de 5 à 3 à Salamani, 6 buts à 2 dans cette coupe des Comores.

Les petits scores sont seulement réalisés par Ouragan club de Bangoma qui a battu



Chikabwé de Hagnamoida (Djando) par un score de 2 à 0. Ou encore entre JS Kanaleni

(Fomboni) une équipe de D2 qui a battu Belle lumière de Djoiezi une équipe de D1 par un score

de 2 à 0. Mbatsé Club lors du match d'ouverture avait terrassé son voisin FC Ntakoudja par un

score qui n'est pas le moindre, 4 buts à 2.

FC Fomboni, l'emblématique équipe de la capitale a eu chaud ce lundi lors du début des quarts de finale au stade El hadj Ahmed Matoir où se jouent les compétitions de la coupe des Comores. Après 90mn de jeu et 30mn de prolongation l'équipe de Saddam n'a pas pu faire la différence. Il a fallu attendre les séances de tirs au but pour le voir arracher le score de 3 buts à 1 et obtenir le ticket pour la demi-finale. Le deuxième quart de finale se joue ce mardi entre Espoir de Nioumachoi et JS Kanaleni. Au moment de boucler ces quelques lignes, le match n'était pas encore terminé.

Riwad



Le Programme ACP-UE Culture vient de lancer, le 12 mars, un nouvel appel à propositions pour soutenir la coproduction audiovisuelle ACP à hauteur de 4 150 000 euros. Les fonds d'appui à la coproduction sélectionnés seront chargés d'allouer des financements aux porteurs de projets ACP.

Pourquoi ?

L'Union européenne (UE) en partenariat avec l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) souhaite, à travers le Programme ACP UE Culture, développer une industrie culturelle viable et durable dans les pays ACP.

Le soutien octroyé au travers de cet appel vise à financer les coproductions audiovisuelles ACP, ainsi qu'à améliorer les conditions de création et de production des oeuvres, à renforcer les capacités du secteur, à permettre un accès accru et une meilleure circulation des oeuvres produites sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux grâce à la coproduction ACP-UE.

Comment ?

Le présent appel permettra de sélectionner et de subventionner des fonds existants de soutien au secteur audiovisuel, qui auront pour activité principale de lancer, ensuite, des appels pour octroyer des subsides à des porteurs de projet sur le terrain. Ils accompagneront également les opérateurs de terrain avec des activités de renforcement des capacités.

L'enveloppe de € 4,150,000, viendra s'ajouter aux financements que ces fonds sélectionnés octroient habituellement sur le terrain via leurs appels à propositions. Cette approche

décentralisée facilite ainsi, pour les opérateurs, l'accès à un financement conjoint (soutien classique des fonds de coproduction, complété par un « bonus » du Programme ACP-UE Culture.

Ce système de financement en cascade couvrira la coproduction d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles, y compris la phase de post-production. Toutes les durées, formats et genres seront acceptés : courts métrages, longs

métrages, séries TV, contenus et mini-séries Web, fiction, animation, documentaire, réalité virtuelle, 3D et jeux vidéos, etc.

Participation

En termes de modalités de participation, les soumissionnaires agiront en consortium d'au moins deux organisations, avec une représentation ACP égale ou majoritaire. Les consortiums pourront solliciter un montant minimum de € 1,037,500 ou maximum de € 2,075,000, constituant un pourcentage maximal de 80% du total des coûts éligibles de l'action.

Les propositions seront admissibles jusqu'à la date du 31 mai 2021, à 16 heures (CET). L'appel à propositions et sa documentation peuvent être consultés sur le lien <https://bit.ly/3eHOaJ0>

Pour toutes questions relatives à l'appel et à ses modalités de participation, veuillez écrire, avant le 10 mai 2021 à callforproposals.cinema@acp.int

CORONAVIRUS

Les mesures barrières obligatoires dans les administrations publiques

Sorti de l'impasse de la Covid-19 qui a secoué grièvement le pays, le gouvernement se veut vigilant. Désormais, les gestes barrières de la lutte contre la Covid-19 sont obligatoires dans les institutions publiques.

Secoué par la deuxième vague du coronavirus avec 146 décès (depuis le début de la pandémie), le pays souffle à nouveau. Le dernier bulletin du 15 mars fait état de 11 nouveaux cas, 4 nouveaux guéris et zéros décès. Quant au site de Sambakouni, l'on ne compte qu'un seul patient dont l'état reste encore stable. Rappelons qu'au début de cette deuxième vague, ce site comptait plus de 100 patients.

Et pour redoubler de vigilance, le gouvernement aurait appris de ses erreurs et se veut rassurant. En effet, dans une note signée par le coordinateur national de la lutte contre la Covid-19 Idaroussi Hamadi le 11 mars dernier, l'on apprend que les mesures barrières seront



Ministère education

intensifiées dans les administrations publiques. « Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19 et en application des consignes générales du haut

comité interministériel, les mesures de prévention ci-après sont désormais obligatoires, jusqu'à nouvel ordre, pour toutes les administrations publiques y

compris les sociétés d'état et établissements publics », lit-on dans cette note signée par Idaroussi Hamadi, secrétaire général du gouvernement.

A cet effet, le contrôle systématique des températures à l'entrée des bureaux administratifs sera obligatoire, l'utilisation du gel hydroalcoolique ou autre produit similaire, masque obligatoire avec le respect de la distanciation sociale d'un mètre. Les sites seront désinfectés au moins deux fois dans le mois. Ainsi, la réception des personnes doit être limitée et si nécessaire, l'institution peut mettre au chômage technique ses employés ou adopter l'alternance.

Quant aux réunions, ateliers et autres regroupements ils ne doivent pas dépasser les 20 personnes avec le respect de la distanciation physique. Et pour se conformer aux règlements, un dispositif de suivi sera mis en place. « Les secrétaires généraux, les directeurs généraux des établissements publics sont chargés chacun en ce qui le concerne, de rendre effectif par les moyens propres, la présente note » entrée en vigueur dès sa date de signature.

Andjouza Abouheir



Une enquête sur les Impacts sanitaires et socio-économiques de la COVID 19 réalisée par la plateforme EFOICOM auprès des groupements de femmes rurales

Dans le cadre de ses actions visant à soutenir les femmes vulnérables exposées aux conséquences de la pandémie, la plateforme Entreprendre aux Féminins aux Comores (EFOICOM) a mené, le mois de février dernier, avec l'appui de la plateforme des femmes pour le développement durable et la sécurité alimentaire (PFDDSA), une enquête sur l'ensemble du territoire auprès des groupements de femmes rurales qui sont issus des secteurs pêche, artisanat, agriculture et élevage.

De manière spécifique, l'étude vise à évaluer les conséquences de la pandémie auprès d'un échantillon de 200 femmes dans tout le territoire de l'Archipel des Comores.

Compte tenu des mesures de préventions mises en place après la deuxième vague mortelle de la maladie, l'enquête a été réalisée à distance à partir d'une base de données nationale collectée auprès du commissariat au Genre et de la direction de l'entrepreneuriat féminin. Au moment de l'enquête : - 84,13% de femmes interrogées ne connaissent pas les dispositifs anti Covid mis en place et n'ont pas de mutuelles de santé par manque d'information et/ou de moyen. - 59,52% des femmes déclarent vivre dans une situation de pauvreté en raison d'un manque d'éducation financière et souhaitent un appui dans ce cadre afin de mieux gérer les imprévus de leurs foyers notam-

ment en situation de crise. - 75% des femmes expriment des besoins pour une assistance technique et financière pour améliorer leurs activités.

Parmi les réponses que la plateforme EFOICOM propose, il y a la création de deux outils numériques simple et accessible l'un visant à centraliser toutes les informations sur les dispositifs de santé et le reporting de cas. Et l'autre une plateforme solidaire et économique visant à faciliter les échanges commerciaux entre les groupements de femmes en leur offrant une meilleure visibilité. La plateforme organise également un évènement, du 19 au 21 mars, simultanément dans les îles afin de soutenir techniquement des projets répondant aux besoins des communautés vulnérables avec l'appui de ses partenaires.

Cette activité menée par EFOICOM avec la collaboration du Commissariat National à la Solidarité, à la protection Sociale et à la Promotion du Genre (CNSPSPG) entre dans le cadre de la mise en oeuvre du projet visant à Renforcer la résilience communautaire des zones les plus vulnérables des Comores afin d'apporter une réponse pour les communautés contre la violence et en promouvant l'engagement des jeunes et des femmes dans la réponse à la COVID- 19 », financé par le Fonds canadien d'initiatives locales en partenariat avec le PNUD, l'UNICEF et l'UNFPA.

Contact : efoicom2012@gmail.com